

RPS

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX : Sensibilisation et approche

Point réglementaire

Article L.4121-1 du Code du Travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Objectif

Comprendre les risques psychosociaux

Identifier les enjeux

Identifier et prévenir les risques psychosociaux

Prévoir la communication sur le sujet

Participants

Le personnel d'encadrement, de direction

Prérequis

Aucun

Programme

- ✓ Qu'est-ce que les risques psychosociaux
 - Définitions
 - Quelles notions recouvrent les risques psychosociaux
- ✓ La réglementation
- ✓ Les pathologies du travail (TMS, « burn out », comportements violents, les conduites toxicomaniaques notamment l'alcool...)
- ✓ Découvrir et comprendre le stress
 - Définition du stress
 - Comprendre les mécanismes du stress
 - Les symptômes du stress (les différentes phases)
 - Repérez vos points de tensions
- ✓ Identifier les sources de stress
 - Quelles sont les situations génératrices de stress négatif ou positif
- Gérer les situations stressantes et les priorités
- La spirale du stress et de l'anxiété
- Transformer ses échecs en facteurs d'apprentissage
- ✓ Comprendre le changement
 - La nature du changement
 - Les réactions face aux changements
 - Les étapes du changement de la résistance à l'acceptation
 - Les aspects positifs du changement, les risques à ne rien changer
- ✓ Comment mettre en œuvre une démarche d'identification et de prévention des risques psychosociaux
- ✓ Les indicateurs utiles pour l'intervention et les outils et méthodes mobilisables
- ✓ Que faire ? Avec qui agir ? Avec quels outils ?

Modalités

Durée du stage : 1 jour

Prix H.T. : Nous consulter

Nombre de participants : 8 personnes maximum

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion)



Accompagnement et Conseil en Sécurité du Travail et Qualité
470, route du Tilleul – 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES
Tél : 04 78 98 13 13 – Fax : 04 78 98 59 83 - contact@acoset.fr
www.acoset.fr